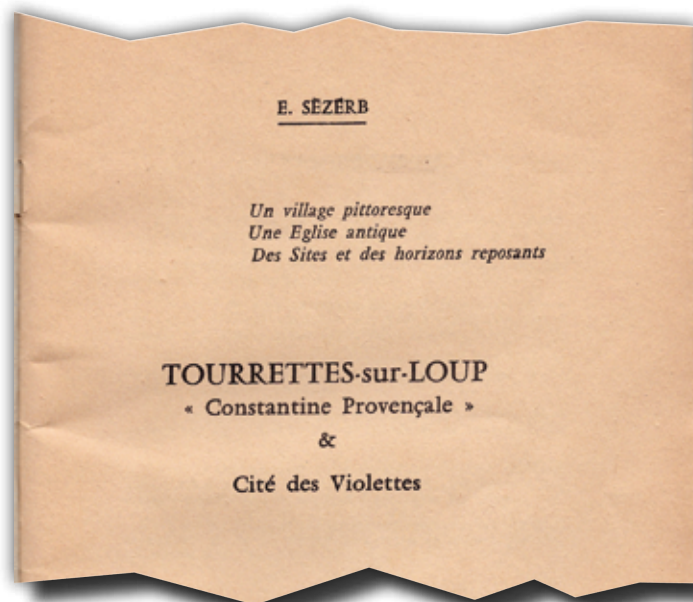




Couverture du livre de E.BRÉZÈS



## Avertissement

Ce n'est pas une histoire du pays que je présente. Après avoir fourni quelques notes sommaires sur son passé, je me bornerai à offrir au lecteur des précisions et, dans une certaine mesure, des rectifications à ce qui a été écrit de lui et aussi des additions aux renseignements déjà fournis.

L'histoire du pays se trouve, en effet, intimement liée à celle de la Provence elle-même ; la cité a connu l'occupation romaine et a, d'assez bonne heure, été évangélisée.

Tourrettes a subi les guerres et invasions qui ont désolé la Provence au cours des siècles et aussi partant, les pillages et destructions qu'elles ont entraînés.

Les épidémies elles-mêmes, n'ont pas épargné le pays, qui, à maintes reprises, a eu à souffrir de l'exode de ses habitants de ce fait.

Avec le rétablissement de la tranquillité publique, l'habitant est cependant toujours revenu dans l'habitat qu'il s'était depuis longtemps donné et s'est appliqué à en relever les ruines.

C'est sur ces ruines et sur les édifices qui, au cours des âges, se sont tour à tour dressés sur leurs assises ou ailleurs, que vont maintenant porter nos propos.

## Grandes lignes

### d'Histoire de Tourrettes-sur-Loup

Occupée aux premiers âges par une tribu celto-ligure, les Nérusiens, puis par les Romains (262 av. J.-C.), elle subit les invasions des barbares : Wisigoths, Huns, Francs, Lombards, et enfin celle des Sarrasins, qui en firent une redoute fortifiée qu'ils occupèrent jusqu'en 972.

Après des discordes intestines, notamment entre la maison de Duras et le comte de Provence, Guichard de Villeneuve reçut donation, le 12 mars 1387, par la reine Marie de Bretagne, mère et tutrice de Louis II, comte de Provence, de la terre de Tourrettes-lès-Vence, qu'il avait vaillamment défendue contre les troupes de Charles de Duras. Son successeur, Antoine de Villeneuve, fit construire le château seigneurial (1437) que l'on voit encore aujourd'hui, mais mutilé.

En 1463, la peste ravage Tourrettes pendant près de soixante-dix ans, malheur compliqué ensuite par les guerres de religion, la guerre de Sécession d'Espagne, la guerre contre l'Angleterre et l'Autriche (1744-1748).

À la révolution (1789), le dernier seigneur de Tourrettes, César de Villeneuve, doit quitter précipitamment son château pour finir assassiné pendant sa fuite, près de Vintimille. Son château fut alors occupé par un hôpital militaire pour les malades et blessés de l'armée d'Italie et fut vendu ensuite comme bien national.

# Le « ROCHER » servant d'assise au pays au moment où commence l'histoire. Toponymie du lieu

Les Celtes-Ligures ont très probablement occupé les premiers l'éperon rocheux sur lequel se dresse le bourg. Chez eux, en effet, l'habitat escarpé et groupé est de règle. C'est là que l'occupant romain trouve les autochtones installés.

Au moment où Rome prend pied en Provence, les divers habitats et régions dont cette province se compose ne sont encore désignés que par le nom des tribus et peuplades qui s'y trouvent fixées.

Les Romains dénomment celle occupant la cité et son territoire, les Nérusii ou Nérusi.

En s'installant, les Romains, pour assurer leur sécurité et subsistance, établissent leurs habitats, des oppida et des postes d'observation ; ils organisent aussi la culture des terres et l'exploitation des carrières indispensables à leurs besoins.

Pour distinguer, l'un de l'autre, les points choisis, ils donnent à chacun une appellation différente, s'inspirant, pour ce faire, de ce par quoi l'endroit se caractérise.

C'est ainsi, par exemple, qu'ils appelèrent la région sur laquelle s'est installé l'habitat ligure « Turrus alfa »<sup>1</sup>, qu'on est tenté de traduire par « tour haute », mais qu'il faut, en fait, rendre par l'expression d'un sens plus général « lieu d'observation élevé » pour l'unique motif qu'il n'y a encore à l'époque aucune tour dans l'habitat, — qu'on donnera à l'oppidum dominant cet habitat le nom de « Turrus aquæ », lieu d'observation de l'eau en mot à mot, près de l'eau, en bon français<sup>2</sup>, — à des champs cultivables à l'est-sud de ce point, celui de « Villa altæ », qui veut dire, certes, « maisons de campagne hautes », mais qu'on doit traduire ici par son sens de portée plus générale « campagnes hautes », — à d'autres terres à l'ouest-sud de ce même point, celui de « Valla altæ », qui a bien pour signification celle de « vallées hautes », mais aussi celle d'« espaces élevés » entre deux ou plusieurs montagnes », sens dans lequel il doit être occasionnellement pris, — à des lieux sablonneux

proches de l'habitat ligure, celui d'« Arenas », sables au « Arenulas », sables fins, — à d'autres, propres au pacage, un nom dérivé du verbe latin « Pasquor », pacager ou du substantif « Pasqua », pacage, — à d'autres constitués en prés, le nom au pluriel de « Prato », qui signifie prés, — à d'autres enfin, situés sur le contrefort de la montagne, celui de « Herma », qui se traduit par « soutien », faisant ici application du terme à la chose soutenue. Et ces appellations subsisteront au cours des âges.

Au jour cependant de l'accession du territoire au Royaume puis au Comté de Provence (fin du IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècle) et de la construction de beffroi au point culminant de l'ancien habitat ligure et peut-être aussi de tours dans la campagne (même époque et siècles suivants), l'utilité de distinguer les diverses parties du terroir d'un même habitat ne s'imposant plus, on se borne à dénommer l'ensemble du nom jusque-là seulement employé pour désigner l'habitat.

Mettant au pluriel l'expression « Turrus alto », celle-ci devient ainsi « Turres altæ ».

Supprimant ensuite du substantif l's final et de l'adjectif la première syllabe et francisant enfin le pluriel latin de celle-ci, on obtient le nom de « Tourretes » qui deviendra dans la suite des temps, du fait d'un redoublement du « t » dans la syllabe terminale, consécutif à une corruption de l'orthographe : « Tourrettes ».

Par voie de conséquence, les qualificatifs donnés au cours de l'occupation romaine aux divers points du territoire ne serviront plus dans l'avenir qu'à dénommer les lieux dits.

- « Turrus aquæ », désignera le lieu dit « La Tourraque » ;
- « Valles altæ », celui des « Valettes » ;
- « Villa altæ », celui des « Vilettes » ;
- « Arenæ » ou « Arenula », celui de l'« Arenier » ;
- « Prata », en provençal « Prat », celui du « Pré » ;
- « Costæ », celui des « Costes » ;
- « Herma », celui de l'« Hermas ».

<sup>1</sup> Prononciation latine : Turrus.

<sup>2</sup> La source du Pret jaillit à peu près au pied de l'oppidum.



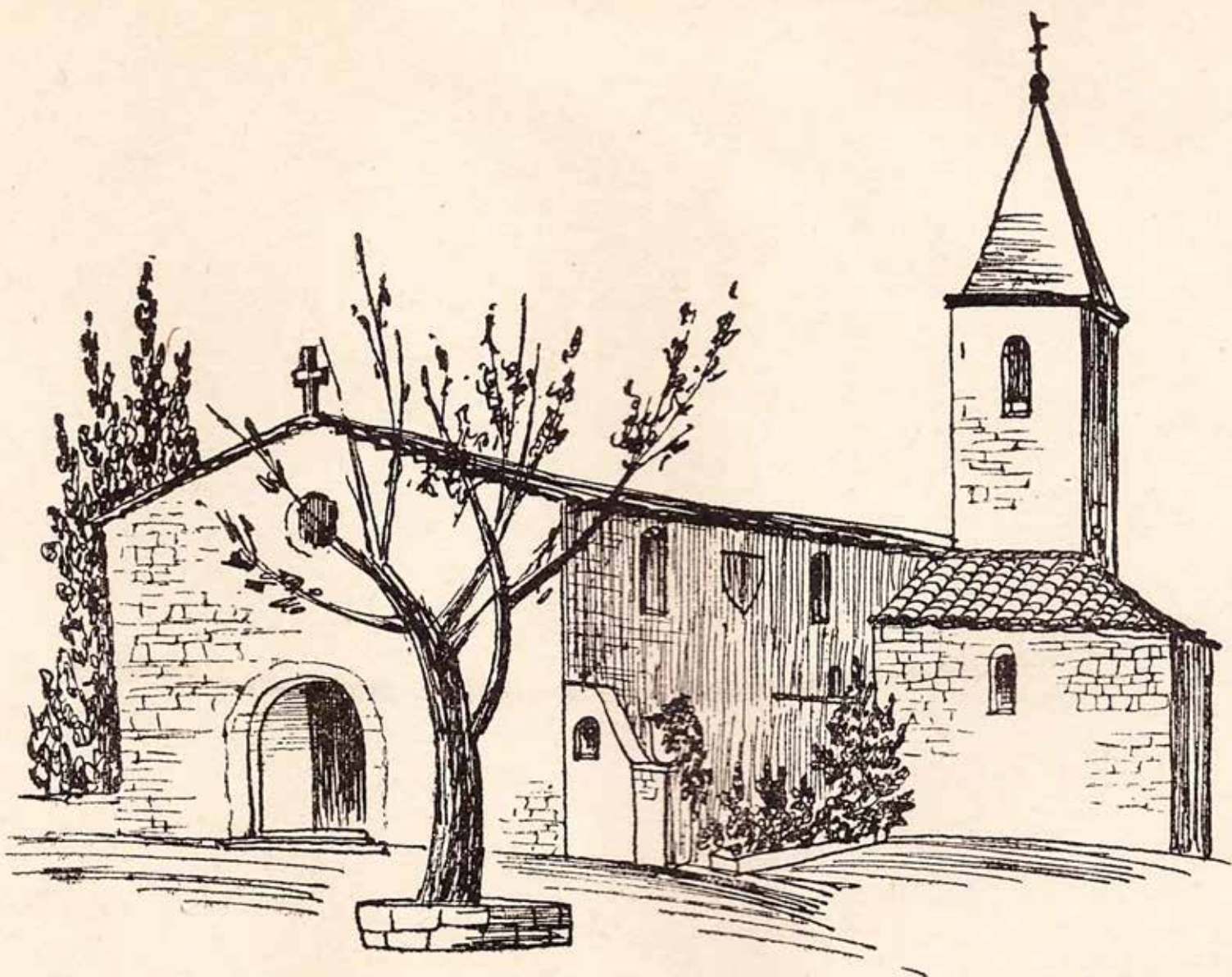
Le substantif « Pascua », pacage, servira de son côté à former les noms des lieux dits « Pasquier » et « Pasquresse ».

Mais, d'autres habitats, entre temps, ont reçu, à l'intérieur du comté, une appellation identique. Il échet de remédier à cet état de choses Pour y parvenir, on fera suivre le nom du bourg de celui de la cité de rattachement sur le plan civil ou spirituel.

La terre de Tourrettes prendra, dès lors, nom : « Tourrettes-lès-Vence »<sup>3</sup>

Dans les temps modernes enfin, Tourrettes-lès-Vence deviendra Tourrettes-de-Vence et désignera plus particulièrement la cité.

Au XX<sup>e</sup> siècle enfin, cette appellation sera remplacée par celle de : TOURRETTES-SUR-LOUP.



L'Eglise

<sup>3</sup> C'est par ce nom qu'est désigné le fief donné le 12 mars 1387 à Guichard de Villeneuve par la reine Marie de Bretagne, mère et tutrice de son fils, Louis II, comte de Provence

# LE CHRISTIANISME à Tournettes-sur-Loup. L'Église et ses vestiges du passé ses sépultures intérieures et son mobilier ornemental — ses cloches.

Saint Paul, mort à Rome en l'an 67 de notre ère, a été le premier propagateur de la doctrine nouvelle.

Dans la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle, la « secte » des chrétiens est déjà répandue à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Empire romain et notamment en Provence, province qui s'y trouve soumise depuis l'an 154 avant notre ère<sup>4</sup>.

Ce n'est toutefois que dans la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle après J.-C. ou au commencement du IV<sup>e</sup> siècle que l'on voit en Provence se former des communautés chrétiennes.

De cette occupation romaine, qui durera jusqu'à l'effondrement de l'Empire d'Occident, vers 476 de notre ère, les traces abondent sur l'éperon rocheux dominant le cimetière (tessons de vases identiques à ceux qui se rencontrent à Arles et à Orange. Débris de « tégalæ » semblables à ceux qu'on découvre à Vaison).

Mais les chrétiens des premiers siècles sont en butte aux persécutions.

Pour se soustraire aux rigueurs de la répression, ils doivent vivre dans la clandestinité et pratiquer le culte de leur religion à l'insu tant des autochtones que des occupants romains, les uns et les autres païens.

C'est ainsi que la prière en commun et la célébration des cérémonies du culte ne se feront pendant les trois premiers siècles qu'au domicile d'un adepte ou dans les catacombes, là où il s'en trouve.

Si le culte est pratiqué dans la demeure d'un particulier, on utilise, dans ce but, les meubles appropriés du refuge choisi.

Lorsque les cérémonies se dérouleront dans des catacombes on célébrera surtout le culte sur les tombeaux des martyrs.

La clandestinité que les chrétiens doivent s'imposer les oblige, d'autre part, à adapter pour la manifestation extérieure de leur foi, de simples signes.

Dans les monuments iconographiques de cette époque, le poisson est l'emblème par excellence adopté; il figure en lettres (Ι Χ Θ Υ Σ)<sup>5</sup> ou en figure, la colombe dédoublée avec un disque au bec représentant, de son côté, l'Eucharistie, pain descendu du Ciel.

Sur les tombes, l'ancre est fréquemment associée au poisson.

Avec l'Édit de Milan de l'empereur Constantin, promulgué en l'an 313 de notre ère, accordant aux chrétiens de l'empire la liberté religieuse le culte commence à s'extérioriser.

Les chrétiens ne cessent pas, pour autant de recourir aux signes pour représenter le Christ et l'Eucharistie ou pour manifester, par l'image, leur attachement au Sauveur et leur foi en ce dernier.

Si bien qu'il est impossible d'affirmer que ces signes, tels qu'ils se rencontrent aujourd'hui un peu partout en Provence et ailleurs, remontent à une période précédant ou suivant la promulgation du susdit édit.

<sup>4</sup> L'an 262, pour Tournettes, dit M. Thévenon, archiviste départemental de l'Isère

<sup>5</sup> La juxtaposition des lettres de ce mot grec constitue le monogramme du Christ :

ι étant la première lettre du mot grec Ι Ε Σ Ο Σ, Jésus ;

χ étant la première lettre du mot grec Χ Ρ Ι Σ Τ Ο Σ, Christ ;

θ étant la première lettre du mot grec Θ Ε Ο Γ, génitif de θ ε ο ε, de Dieu ;

γ étant la première lettre du mot grec Υ Ι Ο Σ fils ;

Σ étant la première lettre du mot grec Σ Ω Τ Ε Ρ, sauveur.

L'ensemble donne donc : « Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur »





De ce monogramme il convient de rapprocher le sigle décrit ci-contre, que l'on découvre souvent soit dans les motifs de décoration architecturale d'une église catholique, soit dans l'ornementation de son mobilier ou des objets à usage culturel.

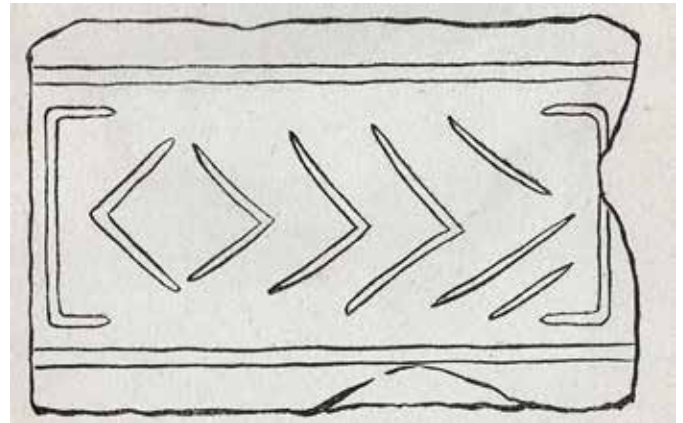
Ce sigle, à première vue assez énigmatique, se compose :

1. Des lettres majuscules initiales des mots grecs : X Christ ; P, Sauveur, Libérateurs.
2. Et des premières et dernières lettres majuscule de l'alphabet grec A et Ω

Il a pour sens : « Christ, Sauveur, commencement et fin de toute chose ».

Ils peuvent avoir pour origine les premières années de notre ère ; ils peuvent aussi n'avoir vu le jour qu'au cours des premiers siècles ayant suivi la promulgation de l'édit ou même qu'à une époque ultérieure<sup>6</sup>.

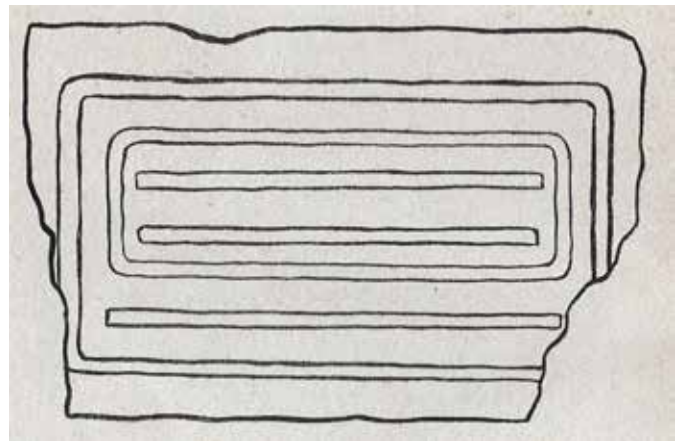
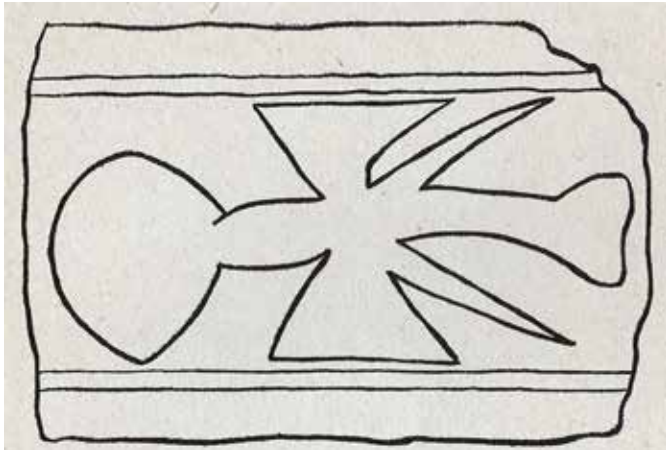
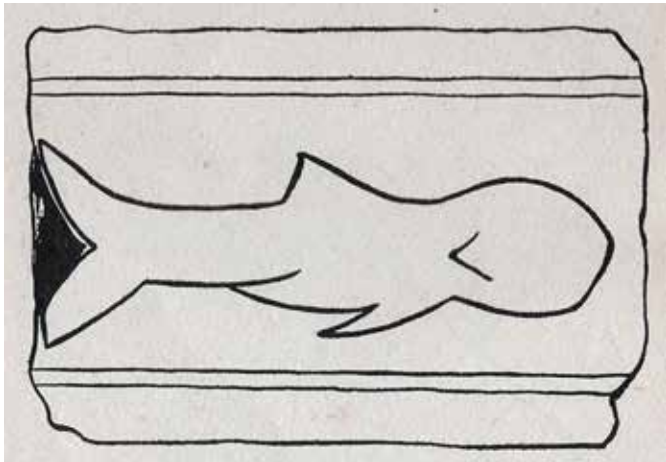
Il peut cependant être raisonnablement admis qu'à dater de cette promulgation l'habitude pour les chrétiens de recourir aux signes pour la manifestation de leur foi se perdit peu à peu et enfin disparut.



Voir photos xx page yy

De ces signes ainsi utilisés, nous trouvons quelques exemplaires encastrés dans la maçonnerie de la façade extérieure des murs ouest et sud du corps de bâtisse abritant, dans l'église actuelle, la chapelle de N.-D. du Rosaire.

Nous découvrons : sur un des moellons, le poisson ; sur un autre, la colombe dédoublée ; sur deux autres enfin des motifs de décoration (arête de poisson stylisée-labyrinthe)<sup>7</sup>.

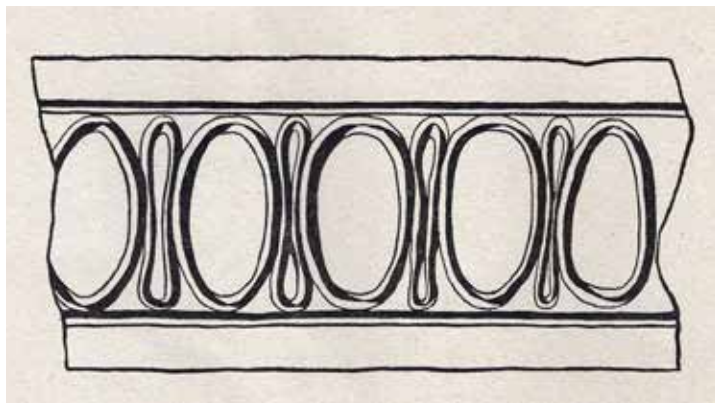


<sup>6</sup> Ces signes remonteraient seulement à la période se situant entre le déclin du style de l'époque romaine et celle de l'écllosion du style roman, entre le V<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle de notre ère à s'en tenir aux données fournies par l' « Histoire de l'Architecture » de M. J.-Ch. Moreux.

<sup>7</sup> Trait en relief se contournant plusieurs fois à intervalles équidistants.

Tous ces signes ou motifs d'ornementation, gravés en relief ont, à l'origine, soit décoré un autel, un tombeau, un baptistère ou un autre monument chrétien, soit, comme le labyrinthe, constitué un élément de pavage d'un lieu affecté au culte<sup>8</sup>.

Un autre élément décoratif de même facture et destination, caractérisé par une succession d'olives (« olivulac ») dressées se remarque aussi sur la face extérieure du mur nord de la maison Joulian (voir page 19), à droite du four communal, à laquelle il sert de pierre d'angle.



Avec la liberté religieuse qu'accorde l'Édit de Milan, commence, sur le plan architectural, la période préromane, période qui s'étendra jusqu'au X<sup>e</sup> siècle.

L'église primitive de Tournettes doit-elle être classée dans la catégorie des monuments édifiés au cours de cette période ?

Aucune réponse ne peut être donnée avec certitude. Il est probable que l'église primitive de la cité ait seulement vu le jour à une époque bien postérieure. Rares sont en effet, les monuments, témoins de l'époque préromane, ayant survécu aux destructions et aux pillages provoqués par les invasions des Barbares s'échelonnant entre 426 et 539, — par l'invasion des Normands de 839 et par toutes les guerres de dissensions qui ont affligé la Provence au cours de l'époque féodale s'ouvrant au X<sup>e</sup> siècle vers 948. Le baptistère de Vienne (Isère) et la cathédrale Saint-Martin d'Autun, seuls de cette époque, sont encore debout.

Il semble bien qu'à Tournettes la première église n'ait été bâtie qu'au cours du XII<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>, à cette époque précisément où rois, conquérants, princes, ducs, comtes, évêques et moines couvrent la France d'églises et adoptent, pour les édifier, un art architectural dérivé de l'art appliqué par Rome aux monuments destinés à recevoir un grand concours de peuple, art qui prendra le nom d'art roman.

A l'inverse toutefois de ce que suppose M. Dominique Durandy dans « *Mon Pays* », nous pensons que cette église s'est autrefois élevée sur l'emplacement qu'occupe à ce jour notre église paroissiale. L'église primitive avait, sans doute, comme il était d'usage en Provence, une nef unique, voûtée en plein cintre, étroite et basse et une abside coiffée d'une demi-coupole, — des fenêtres en arcade à claveau haut placées et de faibles dimensions. L'ébrasement de ces fenêtres comme en témoigne encore celle qui subsiste, s'élargissait de l'intérieur vers l'extérieur, à la différence de ce qu'on constate dans les fenêtres percées dans la chapelle de même style dépendant de l'établissement des Templiers de Saint-Martin-de-Pelote dont l'ébrasement s'élargit de l'extérieur vers l'intérieur.

Cette variante dans l'aménagement des fenêtres de l'un et de l'autre de ces édifices nous démontre que si, dans l'église primitive la fenêtre avait seulement pour office de procurer air et lumière, dans la chapelle des Templiers elle devait en outre jouer un rôle de protection tout en réservant des possibilités offensives.

L'orientation de l'église primitive, comme à l'accoutumée, était est-ouest ; la porte du monument s'ouvrait toutefois au midi, comme en atteste son encadrement en pierre taillée en arcade de plein cintre encore visible<sup>10</sup>.

La première église était-elle flanquée d'un clocher ? C'est possible ; car dès le VII<sup>e</sup> siècle l'usage des cloches est répandu. Avec le IX<sup>e</sup> siècle, la forme du clocher devient quadrangulaire et, à partir du XI<sup>e</sup> siècle, le clocher est contigu à l'église en général et sert surtout de tour de défense.

<sup>8</sup> Vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, en effet, les églises sont souvent ornées de labyrinthes, consistant en pavages formés de lignes contournées (Chartres, Sens, Reims, Sant-Quentin, Auxerre, Amiens, Poitiers). On a vu, tour à tour, dans ces labyrinthes, un emprunt aux païens, un emblème du temple de Jérusalem, etc. mais on croit plutôt qu'il n'y a là qu'un jeu d'artiste qui, dans la suite des temps, devenu en vogue, se répandit, à moins qu'il faille voir un souvenir de la fabuleuse antiquité et de Dédale. De fait, au centre du labyrinthe de la cathédrale de Chartres, on voyait autrefois Thésée et le Minotaure.

<sup>9</sup> Le peu qui subsiste de l'appareil de maçonnerie de cette église apparente en effet le style de cette dernière au style roman du XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>10</sup> Même constatation à Vaison-St-Martin et Villeneuve-d'Entraunes, à titre d'exemple.

Il ne devient effectivement clocher qu'à dater du XIII<sup>e</sup> siècle et, en conformité d'un usage établi, seulement pour la partie surpassant les murs des nefs et des collatéraux.

À ceux que la présence d'une église « extra muros » peut surprendre, nous faisons remarquer :

1. Qu'il n'est pas établi qu'une enceinte existât à Tourrettes au moment de la construction de la première église ; qu'au demeurant l'anomalie que peut constituer la présence d'une église hors des murs, ne peut étonner que ceux qui oublient que la fortification des villes ne s'est développée en Provence qu'avec l'établissement de la féodalité vers 948, c'est-à-dire à la fin du X<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>, pour les besoins et dans l'intérêt du seigneur, enclin avant tout et surtout à protéger sa personne et ses biens des incursions des bandes de routiers ; qu'il est, dès lors, dans l'ordre des choses que l'église ait été abandonnée à son sort si elle s'élevait déjà hors de l'enceinte au moment de l'aménagement de cette dernière et que, dans le cas inverse, son édification « intra muros » n'ait même jamais été envisagée ; que l'exception que constitue, sur ce point, la présence, dans les remparts, de l'église de Vence et de celle de Saint-Paul-du-Var, ne s'explique que par la préexistence de ces édifices dans l'enceinte (c'est le cas de Vence où l'église a pris la place d'un temple païen) ou par le même souci de la part de l'évêque ou des chanoines de protéger leurs personnes et les biens mobiliers leur appartenant ou dépendant soit du trésor de la cathédrale ou Collégiale, soit de la mense épiscopale.
2. Qu'il n'existe, au surplus, à l'intérieur des portes aucun vestige de monument pouvant être considéré comme ayant eu jadis une destination culturelle.
3. Qu'enfin la protection d'une église ne s'imposait ni à l'époque de la construction de l'église primitive ni à celle de l'édification de celle qui l'a remplacée ; que la sécurité se trouvait, en effet, partout assurée à l'une comme à l'autre de ces époques, la direction donnée à l'ouverture de l'ébrasement de la fenêtre encore visible de l'église primitive en atteste pour sa part.

De cette église il reste, hélas ! bien peu de chose. Seul, est encore debout un pan de mur percé, comme on l'a dit, d'une fenêtre et d'une porte, vestige heureusement suffisant pour nous permettre de déterminer et le style du monument et son âge approximatif.

Ce pan de mur, de 42 m<sup>2</sup> environ, appartient, par sa structure, à l'appareil de maçonnerie issu de la fusion de l'art latin avec l'art grec de la décadence, devenu, la chose a déjà été dite, l'art roman au cours des X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Les pierres taillées qui le composent, allongées ou carrées, présentent des rangées d'égale hauteur sur toute la ligne. Leur disposition est telle qu'elles chevauchent par le milieu sur les joints des pierres de la rangée inférieure ; ce par quoi se caractérise l'appareil de maçonnerie du style choisi.

La fenêtre et la porte qui s'ouvrent dans ce pan de mur sont, on le sait déjà, de style roman très sobre.

Nous remarquons au-dessus de cette porte un alignement de pierres en saillie taillées en oiseau formant larmier et, au-dessous, deux consoles également en pierres, porteuses, l'une et l'autre, sur leur face supérieure d'une entaille arrondie et concave.

Un tel agencement, en ce point (dont il ne subsiste qu'une partie, l'autre se trouvant noyée dans la maçonnerie avoisinante ou ayant été détruite) nous démontre qu'il était destiné à supporter une tente (vélum) occasionnellement enroulé et alors protégé par le larmier.

Dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, le redressement de la situation créée par les invasions et guerres commence à se dessiner. Ce redressement prend ampleur entre 1460 et 1520.

À partir de ce moment les villages abandonnés ou dépeuplés reprennent vie.

Avec la paix publique retrouvée réapparaissent l'aisance et la foi dans l'avenir ; les ruines se relèvent et des monuments nombreux sont construits.

Dès 1551, l'église de Tourrettes est réédifiée dans de plus grandes dimensions et les matériaux de démolition de l'église primitive trouvés sur place y sont réemployés. Le style adopté, est celui de l'église à remplacer. La voûte d'arête est toutefois préférée à la voûte de plein cintre.

---

<sup>11</sup> C'est à cette époque que pourrait remonter l'édification du beffroi, aujourd'hui maladroitement incorporé au château. Par contre la construction du mur d'enceinte dans la partie où l'absence d'escarpement le rendait nécessaire, n'est pas antérieure au XIV<sup>e</sup> siècle ; ce n'est en général qu'à cette époque en effet, qu'en Provence les cités se sont fortifiées.

À cette époque, l'église paraît comporter seulement une nef terminée par une abside.

Cette nef, dans laquelle on accède par une porte à l'ouest à encadrement en pierre taillée et à arc surbaissé, est recouverte par trois éléments de voûte d'arête se développant entre trois doubleaux ; lesquels reposent, de part et d'autre de la nef, sur des pilastres faisant corps avec les murs latéraux de l'édifice. Chacune des arêtes composant l'élément de voûte se trouve confortée et agrémentée par un boudin prenant appui sur une console d'angle de part et d'autre de chaque pilastre.

Les murs latéraux de cette nef, entre le deuxième et le troisième pilastre sont défoncés chacun, d'une grande arcade aveugle, à l'intérieur de laquelle prendront place au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, des autels avec rétables encore en place à ce jour et du reste fort intéressants.

L'abside, par contre, comme dans la première église paraît avoir été, à l'origine, coiffée d'une demi-coupole adossée au troisième et dernier doubleau de la nef dans le sens ouest-est. C'est, du moins, ce que permet de supposer la particularité que présente à l'extérieur, l'angle nord-est du clocher. À hauteur du sommet du mur latéral sud de la nef, au point où, depuis la construction de l'église actuelle, prend naissance le développement circulaire de l'abside, se remarque en effet le faîte d'un élément maçonné de même facture. Or, si des deux éléments, le plus élevé peut, à la rigueur, être considéré comme constituant à la fois contrefort du pilastre supportant le troisième et dernier doubleau d'ouest à est, et mur d'angle du clocher, le moins élevé de ces éléments, par contre, ne semble marquer que le point d'origine du développement du mur circulaire de l'ancienne abside et la hauteur à laquelle la demi-coupole la coiffant devait autrefois prendre appui sur ce mur.

Des modifications, dans la suite des temps, ont été apportées à cette abside, qui ont eu pour effet de l'agrandir et de la doter d'une voûte composite, inspirée des principes sur lesquels repose la construction de la voûte d'ogives. Cette voûte est octopartite et comporte :

1. Une ossature supportant le poids de cette voûte, constituée par huit arcs de plein cintre adossés au sommet à une clef de voûte ronde ( arcs formant boudin reposant, chacun, sur une console identique à celle sur laquelle prend appui chacun des boudins de la voûte d'arête de la nef ).
2. Un remplissage plafonné entre ces arcs-boudin.

C'est à l'époque pendant laquelle l'exécution de ces derniers travaux ont lieu qu'il faut sans doute aussi fixer l'édification de l'autel que cette voûte coiffe.

Cette époque n'est certainement pas contemporaine avec celle, au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, à partir de laquelle s'implante en Provence l'art classique, auquel il a été tant emprunté à l'occasion de l'édification de cette dite abside.

Faut-il adopter, comme date de la modification des lieux, celle de 1861, gravée sur une pierre de la face extérieure Est du demi-décagone que forme cette abside ?

On le peut, nous le pensons, sans courir le risque de se tromper.

L'église construite en 1551 ne comporte pas de crypte.

En certains points du dallage cependant des signes et dates gravés marquent l'emplacement de sépultures de nobles ou de roturiers décédés fin du XVI<sup>e</sup> et courant XVII<sup>e</sup> siècle.

Ces sépultures, au nombre de sept, dont une sans doute profanée, se situent toutes sous l'élément de voûte médian de la nef, délimité d'est à ouest par le deuxième et le troisième doubleau.

On remarque deux blasons funéraires dans la partie gauche de cette nef face à l'abside et deux autres dans la partie droite.

Dans cette partie droite se trouvent en outre, deux sépultures simplement marquées par des initiales, deux V entrelacés et, l'une d'elles, par un millésime.

Dans la partie centrale figure enfin un autre blason funéral entre deux initiales.

Les deux sépultures de la partie gauche sont séparées l'une de l'autre.

La plus proche de l'abside paraît être celle renfermant les cendres d'un des membres titré de la famille bénéficiaire du fief de Tourrettes, sans qu'il soit toutefois possible de le dénommer.

La lignée des seigneurs de Tourrettes, qui commence le 12 mars 1387 par le don que fit à cette date la reine Marie de Bretagne, au nom et comme tutrice de son fils mineur, Louis II, comte de Provence, de la « terre de Tourrettes-lès-Vence » à Guichard de Villeneuve en récompense du dévouement dont avait fait preuve ce dernier dans la défense de ce territoire contre les troupes de Charles Duras, ne nous est en effet qu'imparfaitement connue.



De cette lignée, seuls sont connus, avec le premier possesseur du fief susnommé :

- Antoine de Villeneuve, qui, en 1437, fit construire le Château de Turrettes, successeur probable de Guichard,

- Scipion Joseph de Villeneuve, qui, en 1732, épouse dame Marie Anne de Raimond, fille de César de Raimond, Seigneur d'Eoulx et de Roseline de Villeneuve, dame de Thorenc,

- Et Joseph César de Villeneuve, le dernier Seigneur du lieu.

Du simple rapprochement des dates de la construction de l'église, de la constitution du fief de Turrettes et de l'édification du château d'une part avec l'époque à laquelle a pris fin l'ancien régime et à laquelle s'empale la disparition du dernier seigneur de Turrettes d'autre part, il résulte que, seul des Seigneurs nommés, Scipion Joseph de Villeneuve pourrait avoir eu quelque chance d'être enseveli dans ce caveau.

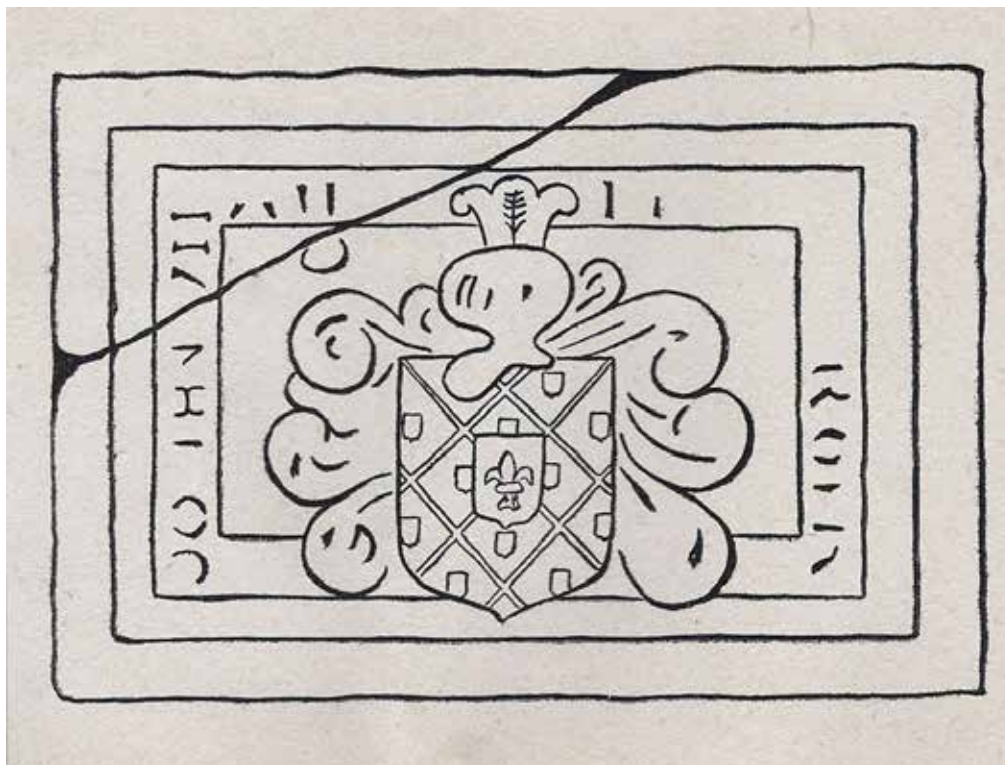
Mais, le blason funéral dont se trouve ornée cette dite sépulture se coiffe extérieurement d'un casque dépourvu de cimier mais empanaché, taré de trois-quarts environ, à droite ; ce qui nous permet de conclure que son possesseur étant titré, ce ne peut être aux restes de Scipion Joseph qui n'était revêtu d'aucune dignité nobiliaire, que ce caveau a servi de sépulture. Certaines pièces de ce blason sont mutilées.

L'écu garni de six frettes, entre semé, dans les claires-voies, de petits écussons, que devait, en son cœur, garnir un écusson plus grand portant fleur de lys; (partie mutilée) est celui en effet des seigneurs de Turrettes, tel que l'adoptèrent, après 1506, avec l'autorisation du roi Louis XII, toutes les branches de Villeneuve.

La sépulture la plus éloignée de l'abside, dans la partie gauche de la nef, comme les deux situées côte à côte à peu près à l'alignement de la tombe seigneuriale mais dans le côté droit sont toutes signalées par des blasons parlant, dépourvus de tout caractère nobiliaire.

Cœur d'où émerge un arbuste couvert de rameaux, signalant que le gisant a été un homme de cœur et que ses bonnes actions se sont multipliées.

Vase ou croissant garnis de fleurs marquant la sépulture de personnes pures et qui n'ont cessé de s'élever en mérites et en vertus au cours de leur vie<sup>12</sup>.



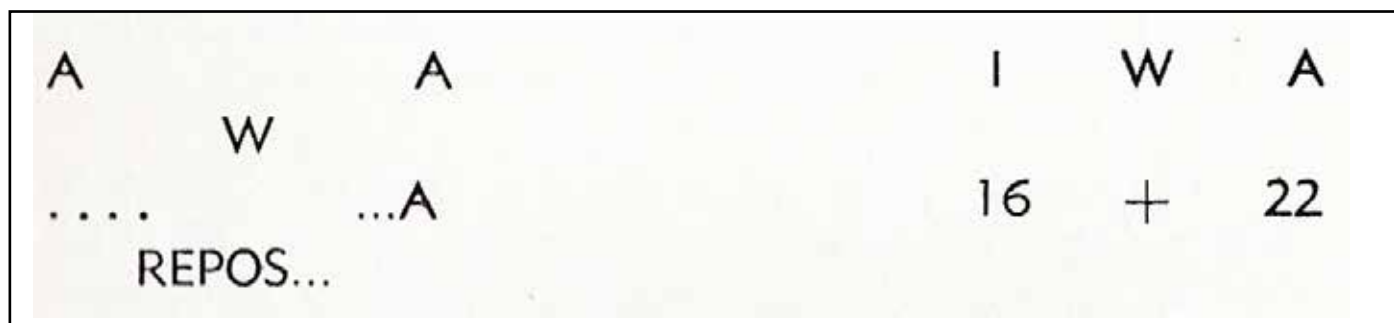
**12** Pour s'expliquer la présence du « croissant » soit sur les pierres tombales du Moyen Age, soit dans la représentation iconographique de la Vierge, à titre d'attribut, il faut remonter à l'institution par le roi René, comte de Provence, le 11 août 1448, à Angers, de l'Ordre du « Croissant ». Ses membres étaient tenus de porter sur l'habit, au-dessous du bras droit « un croissant » d'armes camaillé portant, en bleu, la devise : « Loz en croissant », ce qui signifie : « Louange à ceux seulement, qui croissent en mérite et en vertu ».

Délaissant la devise elle-même, on n'a, par la suite, gardé que l'insigne parlant pour désigner à la postérité, les pécheurs et les saints qui, sur la terre, se sont élevés en mérite et en vertu.

Ainsi trouve son explication le croissant sous les pieds de la Vierge au jour de son Assomption.

De ces trois dernières sépultures, une seule, celle au blason orné d'un coeur chargé d'un arbuste, porte des lettres de part et d'autre du blason. Ces lettres qui sont H et A sont vraisemblablement les initiales des prénom et nom du défunt. Une seule, celle au blason orné d'un croissant fleuri, est assortie d'un millésime partiellement illisible : 16...

Passant à l'examen des sépultures se trouvant côte à côte dans le côté droit de la nef face à l'abside, un peu au-dessous des tombes blasonnées d'un pot de fleurs ou d'un croissant fleuri et simplement marquées par les signes suivants :



Voir page 39 l'analyse complète des 10 pierres tombales détectées dans l'église

Nous dirons que ce sont les sépultures de roturiers, comme du reste celles ornées de blasons parlant ci-devant décrits. Les lettres V enlacées ont pour signification : « De son, (ou de leur) vivant », les lettres étant les initiales des prénoms et noms des défunts de leur vivant et la croix incorporée au millésime, l'indication que le décès est survenu au cours de l'année qu'il désigne.

De la sépulture que marque, dans la partie centrale de la nef, le blason composé en son chef, d'un petit écusson à dextre et d'un autre à senestre et d'une pièce, au centre, mutilée (sans doute un écusson plus grand fleurdelysé), d'un chevron, au-dessous du chef et d'un petit écusson identique aux deux premiers gravé dans le canton se développant entre le chevron et la pointe, nous pensons enfin pouvoir avancer qu'elle paraît être celle d'un membre de la famille seigneuriale du lieu, dont les lettres I et A figurant à droite et à gauche du blason, constituent les initiales de ses prénom et nom.

Les petits écussons ornant le chef et la pointe de l'écu sont en effet empruntés au blason de cette famille, le chevron, par ailleurs, constitue une pièce héraldique honorable la plus ancienne se trouvant sur les blasons de la plus vieille noblesse, mais seulement toutefois de deuxième catégorie ou classe.

Ouvrons ici une parenthèse pour dire un mot et de l'autel païen dédié à Mercure et des peintures boiseries et autres curiosités ou objets intéressants qui se présentent aux regards, dans l'église.

Et d'abord, parlons de l'autel païen.

Celui-ci se dresse à l'arrière du maître-autel au pied de ce dernier et en son milieu. Il est probablement du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère et contemporain de l'occupation romaine.

Cet autel est-il par contre, à la place qu'il occupe au lieu où le placèrent pour leurs sacrifices les autochtones ou occupants païens et où le trouvèrent les premiers chrétiens, bâtisseurs de l'église primitive ?

À cette question, aucune réponse ne peut être donnée avec certitude. On sait bien, en effet que les chrétiens des premiers âges avaient pour habitude d'édifier le temple de leur Dieu sur les ruines d'un temple païen, là où il s'en trouvait ; que, par ailleurs, les Romains honoraient leurs dieux aussi bien en plein air que dans des abris naturels ou artificiels.

Ce qu'on ne peut affirmer, à Turrettes, c'est que la position actuelle de cet autel corresponde à sa position d'antan dans le plein air ou dans l'abri qui lui avait été affecté.

Nous nous bornerons donc, dans le doute, à respecter l'état actuel des lieux tel que le créèrent ou trouvèrent nos ancêtres.

En ce qui concerne les peintures, boiseries et autres curiosités contenues dans l'église, nous allons nous borner à en faire une énumération et à les situer le plus exactement pour la commodité des visiteurs.

## Peintures

1° Un beau triptyque sur bois du XV<sup>e</sup> siècle de l'école de Bréa (saint Antoine, au centre, saint Grégoire le Grand, pape, à gauche, saint Paul de Tarse à droite). Cette œuvre d'art, dont l'auteur est inconnu, forme rétable du premier autel à droite en montant la nef.

2° Une toile du XVIII<sup>e</sup> siècle consacrée au Rosaire dans la chapelle de ce nom, côté droit du transept.

## Boiseries

1° Deux intéressants rétables à colonnes en bois doré du XVIII<sup>e</sup> siècle (chapelles du Transept droite et gauche).

2° Série de quatorze reliquaires en bois doré du XVIII<sup>e</sup> siècle, sur les divers autels ou à la sacristie.

3° Vaste panneau en bois sculpté (XVI<sup>e</sup> siècle) le joyau de l'église, représentant des scènes de la vie de la Vierge, de la naissance et de l'enfance du Christ. (Dans l'abside, en avant et à droite du maître-autel).

4° La chaire en bois sculpté du XVI<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècle (les motifs des cinq panneaux sont malheureusement rapportés).

5° Quelques statues de saints en bois doré, dont la plus intéressante est celle de saint Antoine (XV<sup>e</sup>), face à la chaire dans la nef.

Le visiteur, à son entrée dans l'église, pourra aussi donner un coup d'œil avec profit sûr :

-La cuve baptismale, à gauche, dont le pied est daté de 1700.

-La vasque-bénitier, à droite, juchée sur un pied élancé ; l'ensemble est d'un bel effet et paraît remonter à une époque assez ancienne.

Ces deux œuvres sont, l'une et l'autre, taillées dans des blocs calcaires.

En 1645 est édifiée, à droite du pan de mur subsistant encore de l'ancienne église, un corps de bâtiment dont la face extérieure des murs ouest et sud porte, encastrés, les moellons ornés auxquels il a été fait allusion plus haut.

Ce bâtiment annexe, qui prend appui d'une part sur le dit pan de mur de l'église primitive et, d'autre part, sur l'angle sud-ouest de la partie inférieure de la tour, aujourd'hui aménagée en clocher, abrite la chapelle dédiée à N.-D. du Rosaire.

En 1648 enfin est bâti le corps de bâtiment faisant face au précédent, dans lequel a été installée la chapelle dédiée à saint Joseph.

Les dites chapelles comportent, l'une et l'autre, des voûtes d'arête se rapprochant de celle de la nef principale, beaucoup plus ancienne, boudins d'arête en moins.

En suite de l'édification de ces annexes l'église de Tourrettes s'est trouvée pourvue d'un transept ; elle épouse, depuis lors, la forme d'une croix latine, forme qu'a encore contribué à accentuer l'agrandissement ultérieur de l'abside.

C'est très vraisemblablement au moment de la construction de ces annexes qu'il convient de placer la surélévation d'une tour quadrangulaire, adossée au mur latéral sud de la nef à sa limite avec l'abside, tour à laquelle il a été déjà fait allusion.

La flèche de cette dernière, de forme pyramidale, n'a en effet pas été empruntée à l'art roman provençal mais à l'unique et grande École italienne, l'École lombarde ; or ce style ne s'est introduit dans notre région qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> et au cours du XVII<sup>e</sup> siècle.

Dans le passé, cette tour semble ne pas avoir eu une hauteur supérieure à l'arc surbaissé en briques plates posées de champ, formant encore saillie sur sa façade sud. Aux quatre angles toutefois, quatre piliers plus élevés au nord-est et nord-ouest, portent cette hauteur au sommet des murs latéraux de la nef, servant sans doute de support à une toiture inclinée vers le sud destinée à mettre hors d'eau l'abri qu'elle coiffe.

Le non dépassement, à l'origine, des murs latéraux de la nef par la hauteur de la tour et le respect des usages d'une part, la non incorporation de l'angle sud-ouest de cette tour à la maçonnerie du mur Est de la chapelle de Notre-Dame du Rosaire, édifiée en 1645, d'autre part, nous incitent à croire que la construction de ladite tour (aujourd'hui partie basse du clocher) peut avoir devancé celle de l'église actuelle, qu'elle lui est en tout cas, pour le moins contemporaine et en aucune façon postérieure.

À quel usage a donc pu être affectée cette partie basse du clocher avant la surélévation dont elle a été l'objet ?

Fort probablement de tour de guet.

La tour, au cours des âges, n'a, en tout cas, jamais eu de rôle défensif ou offensif à jouer. La structure de sa base dépouillée de tout aménagement de caractère militaire comme sa surélévation, percée de larges et pacifiques fenêtres (aujourd'hui aveugles) en sont un sûr garant.



Des quatre cloches garnissant le clocher, deux sont sans histoire. Nous n'en parlerons que pour dire : de la plus petite, qu'elle a été fondue en 1861 et ne se trouve dans le clocher que depuis le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle, en provenance de la chapelle Saint-Jean, aujourd'hui en ruines ; de l'autre fêlée au cours des sonneries qui annoncèrent la signature de l'armistice du 11 novembre 1918, qu'elle a été fondue à Toulon en 1820.

L'intérêt que présentent les deux dernières nous incite par contre à donner d'elles une description et à nous arrêter sur certaines particularités qui les signalent à l'attention.

Commençons donc par la plus petite d'entre elles, celle que différencie de ses congénères d'ici et d'ailleurs sa robe verte. Elle porte, dans le haut du vase, une unique inscription latine circulaire dont la facture nous incline à penser que sa réalisation ne se rapporte à aucun des procédés en usage. Les signes ou caractères de cette inscription, tous situés à l'intérieur d'une entaille pratiquée dans le métal donnent l'impression qu'ils ont été façonnés au burin après la fonte de la cloche et que cette dite entaille est le résultat naturel de l'opération de burinage.

Chacun de ces signes et caractères est ciselé en relief à l'intérieur d'un carré façonné suivant le même procédé et garni de délicates enluminures de style gothique.

L'inscription dont s'agit est ainsi conçue :

« VOX DOMINI SONA »

qui se traduit en mot à mot par « Voix du Seigneur appelle » et en bon français : « Voix du Seigneur sois émise, Voix du Seigneur, sois entendue »

Une croix de même style s'emplace sur la face externe du vase entre le commencement et la fin de cette inscription.

La cloche mesure 50cm de hauteur et 54cm de diamètre ; son poids est de 90 kilos environ.

M. Doublet, dans son ouvrage « Les Alpes-Maritimes » affirme que cette cloche est du XV<sup>e</sup> siècle et fait preuve de scepticisme, face à la tradition qui donne à cette cloche, pour premier possesseur, l'Établissement des Templiers de Saint-Martin de Pelote, ancien lieudit du terroir tourrettan.

L'auteur ne base malheureusement ses affirmations et doutes sur aucun argument sérieux.

Pour émettre cet avis, M. Doublet paraît uniquement se référer à la couleur de la robe de la cloche, couleur révélatrice de l'utilisation, pour sa fonte, d'un alliage encore jamais expérimenté avant la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

Nous préférons à cette opinion, que rien ne conforte péremptoirement, la garantie que présente sur ce terrain, la tradition que vient quelque peu épauler l'histoire locale.

L'art gothique apparaît entre la fin du XI<sup>e</sup> et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et s'installe en Provence avec l'établissement de la papauté à Avignon (1309). Si donc, comme la tradition l'enseigne, notre cloche provient de l'établissement des Templiers de Saint-Martin-de-Pelote, elle ne peut avoir été fondue qu'entre la fin du XI<sup>e</sup> et le commencement du XIV<sup>e</sup>, les Templiers ayant été arrêtés et emprisonnés et leur ordre dissous vers 1311.

En faveur de cette hypothèse militent les considérations suivantes :

1° Les Templiers s'installent dans le diocèse de Vence auquel se trouve rattachée la paroisse de Tourrettes vers 1251, époque où l'art roman est seul en honneur en Provence ; ils édifient leur église ou chapelle suivant les données de cet art. (Ses arcs, doubleau, voûte et fenêtres encore visibles en attestent).

Dès 1309 cependant, c'est-à-dire à une époque où il peut être, avec quelque raison, admis que l'œuvre entreprise est encore en cours ou à peine achevée, apparaît, dans la région, un art nouveau, celui que caractérise l'ogive et qui deviendra l'art gothique.

Peut-il, dès lors y avoir sujet d'étonnement à ce que la fonte de la cloche destinée au clocher soit réalisée suivant les données de ce dit art ?

2° Tant par sa forme que par le genre de son ornementation, la cloche rappelle le style du XIV<sup>e</sup> siècle.

3° Les Templiers quittent leur établissement en 1311, après saisie de leurs biens.

Est-il téméraire de supposer, lors de la réalisation des biens, que, faute d'acquéreur, cette cloche ait été remise à la paroisse ?

Quelle était donc la composition probable de l'alliage ayant donné couleur si particulière à la cloche en question ?

Le bronze dont sont faites les cloches est obtenu par un mélange de métaux non ferreux dont la nature et la quantité varie avec le timbre à obtenir.

Suivant les époques la nature et le nombre des métaux entrant dans l'alliage a également varié.

Alors qu'à l'ordinaire l'alliage est constitué par une proportion de cuivre (78 à 82 %) et d'étain (18 à 22 %), il est arrivé aux alentours du XV<sup>e</sup> siècle que, dans l'alliage, se soit en outre trouvé également incorporé de la marcassite d'argent (1/3 d'étain 1/10 de marcassite d'argent, le complément en cuivre).

C'est au phénomène de l'oxydation combinée des métaux en prédominance dans l'alliage que la cloche doit la couleur de sa robe.

Cette description achevée et ces renseignements fournis, passons à l'examen de la quatrième et dernière cloche (la plus grosse), examen dont l'intérêt sera de nous renseigner sur l'âge de celle-ci, sur l'organisation administrative et politique du pays et sur les personnages qui présidaient à ses destinées à l'époque de la fonte.

La cloche comporte trois bandes d'inscriptions circulaires superposées :

**« CETTE CLOCHE DÉDIÉE AU GRAND S.GRÉGOIRE PATRON DE CETTE PAROISSE, REFONDUE EN 78**

**JOSEPH-CÉSAR DE VILLENEUVE SEIGNEUR E MARQUIES DE CE LIEU DE TOURRETTES**

**JEAN JULIEN CHANOINE CRESP CURÉ SOUS LE CONSULAT DE ANDRE BRÉZÈS PIERRE GAZAGNAIRES Pr. »**

Ces inscriptions sont réalisées suivant le procédé de la « taille en épargne ». Chacune d'elles est enserrée entre deux filets en relief.

Au-dessous du filet inférieur de l'inscription médiane des guirlandes dans le style du XVIII<sup>e</sup> siècle (art classique) longent en juxtaposition ledit filet.

Sur la face externe du vase de la cloche et à 10 ou 15 centimètres du bas du vase figure en relief une croix nue dressée et deux anges à genoux de part et d'autre.

Sur la face interne, on remarque également en relief une hostie de messe auréolée de gloire sur laquelle est tracée le trigramme :



**JÉSUS HOMINUM SALVATOR**

(JÉSUS SAUVEUR DES HOMMES)

Les inscriptions sont réalisées en caractères majuscules d'imprimerie, grossièrement façonnés et parfois peu lisibles, sans séparation des mots entre eux, sans accents, apostrophes et ponctuations.

Par elles et grâce au style des motifs d'ornementation qui soulignent certaines de ces inscriptions, nous apprenons qu'au moment de la fonte de la cloche, la cité de Tourrettes constituait un fief seigneurial ayant pour bénéficiaire « Joseph César de Villeneuve marquis du lieu », qu'elle était administrée par un consul, auprès duquel siégeait un procureur et qu'elle se trouvait desservie sur le plan religieux, par un curé.

La combinaison des textes de ces inscriptions et l'ornementation qui souligne certains d'entre eux nous permettent par ailleurs :

1° de situer, dans le temps, la fonte de la cloche à une époque voisine de celle à laquelle a éclaté la Révolution de 1789, l'art classique auquel est emprunté le style de l'ornementation ayant eu son épanouissement au XVIII<sup>e</sup> siècle d'une part, le régime d'administration consulaire n'ayant pas survécu à l'ancien régime et le seigneur nommé ayant été le dernier seigneur de Tourrettes d'autre part.

2° Et de soutenir, en conséquence, sans aucun risque d'erreur, que la date « 78 » figurant sur le vase de la cloche n'est que l'abréviation du millésime 1778 ; lequel doit, de ce fait, être retenu comme étant celui de l'année de la fonte.

Cette cloche a une hauteur de 64 cm et un diamètre de 75,5 cm ; son poids approximatif est de 262 kg. 500.

Jetant maintenant un coup d'œil sur l'équipement en cloches du pays de France, nous constatons que si des cloches du XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles sont signalées à Amiens, Sens, Chartres et Reims (bourdon de la cathédrale de 1570), Paris par contre ne possède aucune cloche ancienne, celles-ci ayant été livrées à la fonte en 1789.

Comparé à cet équipement, celui du département des Alpes-Maritimes tient une bonne place.

Voyez plutôt :

La « Tourrettane » tout de vert habillée (XIV<sup>e</sup>); une cloche à St-Dalmas-Valdeblore de 1452 (XV<sup>e</sup>) une autre au même lieu de 1501 (XVI<sup>e</sup>); une cloche à Entraunes de 1508 (XVI<sup>e</sup>) ; une cloche exposée au musée Masséna à Nice en provenance de Clans, considérée longtemps comme la plus ancienne du département de 1532, (XVI<sup>e</sup>); cette autre cloche enfin garnissant notre clocher de 1778, (XVIII<sup>e</sup>)

Avec ce sommaire inventaire comparatif des anciennes cloches de France s'achève notre travail.

Puissent les renseignements qu'il fournit intéresser, mes lecteurs et leur inspirer le respect et l'amour choses du passé.

*Édouard Brézès*

---

Le Chanoine P. Viale, curé de Tourrettes-sur-Loup remercie l'auteur et ceux qui ont travaillé à cet opuscule et vous rappelle son  
C. C. P 17.1702 Marseille.

---

Les dessins sont de

R. Soupault  
L. Roux  
S. Bolan

---

Vendu au profit de la Paroisse pour le besoin de ses œuvres  
suivant la volonté de l'auteur.

Imprimerie Don-Bosco  
— N I C E —



Complément de la page 11 : élément décoratif caractérisé par une succession d'olives (« olivulac ») dressées sur la face extérieure du mur nord de la maison située à droite du four communal impasse du Courtil.